

Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer le comité que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard), les relations ouvrières—la CSN—rapport du comité ministériel; l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette), le Code criminel—Amendements relatifs à la validité de la confession d'un accusé; l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain); l'Expo '67—parrainage d'une tournée de clubs de hockey Pee-Wee en Europe.

M. Bell: Monsieur le président, je tiens à dire au ministre que nous sommes fort désireux de collaborer. Je serai bref. Il y a, de ce côté-ci de la Chambre, tant de députés qui désirent parler sur ce point que nous devrions abréger nos discours afin qu'ils soient prêts avant la veille de Noël. Je m'étonne encore davantage de la hâte désespérée du ministre à faire adopter ce projet de loi. Bien qu'il ait donné quelques raisons cet après-midi, je me demande si la véritable cause n'est pas la nomination au Sénat dont nous avons entendu parler. Je suis certain qu'on ferait de grands progrès si le ministre prenait la parole pour déclarer, en quelque sorte, que sa nomination au Sénat, au cours des vacances de Noël, dépendait de l'adoption rapide de ce projet de loi.

M. Baldwin: Le Sénat ne le laisserait pas passer.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Jean-Albert pourrait-il nous dire quelles en seraient les conséquences?

M. Bell: Nous aimons beaucoup le ministre, mais si nous apprenions qu'il est nommé au Sénat, je pense qu'il pourrait compter sur tout notre appui pour y accéder.

L'hon. M. Pickersgill: Que l'honorable député poursuive ses conjectures.

M. Bell: Le ministre a demandé que le projet soit adopté au plus tôt, ou que certaines de ses dispositions soient adoptées avant Noël. Cela mérite qu'on s'y arrête. Sans m'attarder longuement à chaque question, je crois que le ministre a mentionné entre autres les négociations du Pacifique-Canadien avec les municipalités de l'Ouest et des indications voulant que les paiements de réduction seraient retardés. Ces questions sont importantes, mais nous avons un devoir plus grand, à titre de députés, qui est d'appro-

[M. le président.]

fondir cette mesure. Certains nous critiqueront de ne pas l'adopter en vitesse, mais je suis sûr que le blâme serait plus grand si nous l'expédions juste avant le congé de Noël.

De plus, j'ai l'impression que le gouvernement est en grande partie responsable de sa mauvaise administration, comme l'a signalé l'honorable député d'Acadia. On envisage ce projet de loi depuis longtemps, mais on aurait pu le soumettre plus tôt. Je félicite le comité de son travail. A mon avis, les auditions ont été bien menées et les responsables méritent des éloges. En consultant les *Procès-verbaux* j'ai constaté que le comité a étudié 36 mémoires, entendu 73 témoins et tenu 33 réunions. J'ignore combien d'amendements ont été proposés. Probablement plus de 100. J'ai déjà essayé de les compter, mais comme ils portaient souvent sur deux ou trois paragraphes d'un article, il était difficile de savoir combien il y en avait. Le travail fait en comité fait honneur à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Ces derniers jours, la bonne volonté qui régnait s'est quelque peu dissipée, mais j'espère que nous pouvons maintenant collaborer et progresser dans l'étude de cette mesure.

Certains amendements examinés en comité nous intéressaient, nous autres des Maritimes. J'aurai à commenter les deux articles importants et leurs effets sur le pays en général et sur l'Ouest en particulier, mais je prendrai un moment avant la suspension de la séance pour consigner au compte rendu mes remarques à propos des provinces Maritimes qui sont, comme toute autre région du pays, touchées par une mesure révolutionnaire, probablement aussi importante que toute autre mesure présentée à la Chambre au cours du dernier demi-siècle.

Nous avons examiné la question de l'expédition de la farine par les ports des provinces Maritimes. Nous nous sommes sentis vivement consternés en songeant que cette mesure pourrait imposer des restrictions sur les expéditions de farine à partir d'Halifax et de Saint-Jean. On sait qu'il y a un écart minime entre les tarifs d'exportation de la farine et si cet écart s'accroît on aura plutôt tendance à exporter le blé et à le moudre dans les pays importateurs. Nous avons par conséquent étudié sérieusement les mémoires présentés par les minotiers et les autorités portuaires, et la collaboration de tous a donné lieu aux amendements qui, selon nous, protégeront nos intérêts en ce qui concerne l'expédition de la farine.